



RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2018-030

PUBLIÉ LE 19 JANVIER 2018

Sommaire

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris

75-2018-01-19-001 - Arrêté portant délégation de signature - SIP 15 Grenelle Javel (4 pages)

Page 3

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2018-01-19-001

Arrêté portant délégation de signature - SIP 15 Grenelle
Javel



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE
DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
POLES DE GESTION FISCALE
SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS DE PARIS
PARIS 15^e GRENELLE-JAVEL
13/15 rue du général BEURET
75712 Paris cedex 15

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

La Comptable, Madame Marie-Rose GUISELIN-WOLFF, Responsable du Service des Impôts des Particuliers de PARIS 15^e Grenelle-Javel

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Madame Patricia DI MARCO, Inspectrice Divisionnaire, adjointe à la Responsable du Service des Impôts des Particuliers de Paris 15^e Grenelle-Javel, à l'effet de signer :

- 1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;
- 3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;
- 4°) au nom et sous la responsabilité de la Comptable soussigné,
 - a) les avis de mise en recouvrement ;
 - b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
 - c) tous actes d'administration et de gestion du service.

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS



Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux Inspecteurs des Finances Publiques désignés ci-après :

MILLET Sylvain	GUEGAN Annie	
----------------	--------------	--

2°) dans la limite de 10 000 €, aux Agents des Finances Publiques de catégorie B désignés ci-après :

BERTRAND Eddy	DELAPORTE Arlane	SANSON Jasmlne
BOUTET Anne	GARGAM Valérie	SUIVANT-LUCAS Régis
CHEVIET Aline	NOVIVOR Kokou	

3°) dans la limite de 2 000 €, aux Agents des Finances Publiques de catégorie C désignés ci-après :

AUZEMERY William	DEWAELE Frédéric	SID Nabil
AYA Charlotte	FOUCAULT Anne	TA Mlckaël
BORISENKO Francine	KOKER Ufuk	TARBY Alexandrine
BOURGIN Aurélie	LE BIHAN Anne-Louise	WONG YIM CHEONG Jerry
	MAITIA Jean-Michel	
CHAUDRON William	SANCHEZ Soledad	

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
MILLET Sylvain	Inspecteur	15 000 €
GUEGAN Annie	Inspectrice	15 000 €
CLARE Isabelle	Contrôleuse	2 000 €

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
COSTES Gilbert	Contrôleur	2 000 €
CUNAT Alexandra	Contrôleuse	2000 €
DEMEULENAERE Danielle	Contrôleuse Principale	2 000 €
JARREAU Stany	Contrôleur	2 000 €
JENNET Pascal	Contrôleur Principal	2 000 €
PELLEFIGUE Monique	Contrôleuse Principale	2 000 €
PINAULT Emmanuel	Contrôleur	2 000 €
BONNEAU Sylvette	Agente	2 000 €
FIGUEROA Emiliano	Agent	2 000 €

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents de catégorie B désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
BERTRAND Eddy	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
BOUTET Anne	Contrôleuse Principale	10 000 €	10 000 €
CHEVIET Aline	Contrôleuse Principale	10 000 €	10 000 €
DELAPORTE Ariane	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
GARGAM Valérie	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
NOVIVOR Kokou	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
SANSON Jasmine	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
SUIVANT-LUCAS Régis	Contrôleur	10 000 €	10 000 €

aux agents de catégorie C désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
AUZEMERY William	Agent	2 000 €	2 000 €
AYA Charlotte	Agente	2 000 €	2 000 €
BORISENKO Francine	Agente	2 000 €	2 000 €
BOURGIN Aurélie	Agente	2 000 €	2 000 €
	Agente	2 000 €	2 000 €

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
CHAUDRON William	Agent	2 000 €	2 000 €
DEWAELE Frédéric	Agent	2 000 €	2 000 €
FOUCAULT Anne	Agente	2 000 €	2 000 €
KÖKER Ufuk	Agent	2 000 €	2 000 €
LE BIHAN Anne-louise	Agente	2 000 €	2 000 €
MAITIA Jean-Michel	Agent	2 000 €	2 000 €
SANCHEZ Soledad	Agente	2 000 €	2 000 €
SID Nabli	Agent	2 000 €	2 000 €
TA Mickaël	Agent	2 000 €	2 000 €
TARBY Alexandrine	Agente	2 000 €	2 000 €
WONG YIM CHEONG Jerry	Agent	2 000 €	2 000 €

Les agents délégués ci-dessus désignés peuvent prendre des décisions à l'égard des contribuables relevant de l'ensemble des services suivants : SIP de Paris 15^{ème} Saint Lambert, SIP de Paris Grenelle-Javel.

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

A Paris, le **19 JAN. 2018**
La Comptable, Responsable du Service des Impôts des Particuliers de Paris 15^e Grenelle-Javel



Marie-Rose GUSELIN-WOLFF

